

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MEDOC ATLANTIQUE**

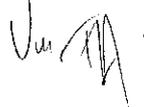
REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège :

9 Rue du Maréchal d'Ornano  
33780 SOULAC SUR MER

☎ 05.56.73.29.26

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS**



**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 25 JANVIER 2018  
D25012018/007**

PRESIDENT : Xavier PINTAT

ETAIENT PRESENTS : Patrick MEIFFREN, Serge LAPORTE, Jean-Marc SIGNORET, Gilles COUTREAU,  
Membres titulaires : Laurent PEYRONDET, Jean Bernard DUFOURD, Véronique CHAMBAUD,  
Jean Pierre DUBERNET, Franck LAPORTE, Jean-Louis BRETON, Pierre BOURNEL,  
Jean Luc PIQUEMAL, Jacques BIDLALUN, Dominique FEVRIER, Pierre JACOB,  
Alain BOUCHON, Marie LASSERRE, Pascal ABIVEN, Barbara FRANCOIS,  
Daniel JAFFRELOT, Isabelle LAPALU, Michel BAUER, Hervé CAZENAVE,  
Pascale MARZAT, Jérémy BOISSON, Sylvie LAVERGNE, Jean-Jacques LAOUE,  
Bernard BESSAC, Marie-Hélène GIRAL, Jean-Louis DUCLOU, Evelyne MOULIN,  
Marie-Dominique DUBOURG, Anne WISNIEWSKI, Tony TRIJOULET,  
Marie-Dominique SAINT-MARTIN, Alfred AUGEREAU,

ETAIENT REPRESENTES : Bernard LOMBRAIL (pouvoir à Xavier PINTAT)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Membres suppléants remplaçants  
un membre titulaire

Membres suppléants : Geneviève CHAUSSIER, Dominique JOANNON

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Jacques LAOUE

**Objet : POLE VOILE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018**

**Rapporteur : Serge LAPORTE, 3<sup>ème</sup> Vice-président**

**Vote : UNANIMITE**

Afin de poursuivre le développement touristique du territoire Médoc Atlantique, la Communauté de Communes souhaite acquérir le Manitoba et ce, pour accueillir un pôle voile.

Pour ce faire, il est proposé de solliciter des subventions Etat au titre de la DETR 2018 et d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

**DEPENSES :**

Acquisition immobilière du bâtiment

pour accueillir le Pôle voile	250 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>

**RECETTES**

Etat	87 500 €
Conseil Départemental (subvention attribuée)	35 700 €
Communauté de Communes Médoc Atlantique	126 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- APRÈS en avoir pris connaissance
- VU l'avis favorable du bureau du 18/01/2018, pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour,
- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRÈS en avoir délibéré,

### DÉCIDE :

- D'autoriser le Président à solliciter des subventions Etat au titre de la DETR 2018 et d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus.

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 37

Nombre de suffrages exprimés : 38

Vote : Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS  
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT À SOULAC SUR MER, le 25 JANVIER 2018



LE PRÉSIDENT,

Xavier **PINTAT**  
Maire de Soulac-sur-Mer  
Sénateur Honoraire de la Gironde